



FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA CGT EXIGE UNE RÉELLE RECONNAISSANCE DE LA PÉNIBILITÉ DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

Les mesures concernant la reconnaissance de la pénibilité dans la réforme des retraites, en discussion au Parlement, sont annoncées comme une grande avancée par le Gouvernement dans sa proposition de loi « *garantissant l'avenir et la justice du système de retraites* ». Pourtant ces propositions sont très éloignées d'une réelle reconnaissance et d'un dispositif efficace et juste. Par ailleurs, elles ne concernent que les salarié-es du secteur privé ou les agents de droit privé de la Fonction publique, laissant de côté les contractuel-les de droit public, les médecins, la profession infirmière hospitalière, et les agents qui font des travaux pénibles dans la Fonction publique... !

En 2010, le gouvernement Sarkozy, dans un odieux marchandage « un tout petit peu plus de salaire contre la possibilité d'un départ anticipé », a supprimé par la loi la catégorie active à la profession infirmière, qui travaille en horaires postés, de nuit, porte des charges lourdes...

Les départs prématurés à la retraite pour invalidité sont importants, les cancers du sein plus fréquents chez les infirmières qui travaillent la nuit (étude INSERM)...

Les ministres de la santé et de la Fonction publique ont renvoyé en 2012, au rendez-vous retraites de 2013, le dossier de la reconnaissance de la pénibilité des infirmier-es hospitalières. Nous leur demandons de tenir leur promesse, et de rétablir la profession infirmière en catégorie active, avec une bonification de 1 an tous les 4 ans, pour pouvoir bénéficier d'un départ anticipé avec une retraite entière.

Ce dispositif doit être étendu à toutes et tous les salarié-es et agent-es de la santé et de l'action sociale qui font des travaux pénibles : c'est une mesure de justice sociale.

Montreuil, le 14 octobre 2013

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

309

Tél : 01.55.82.87.88
Fax : 01 48 57 56 22
E-Mail :
com@sante.cgt.fr